

Le stage : Modalités et objectifs

Durée et objectifs

Le stage de 1^{ère} année se déroule sur une durée minimum de 8 semaines à l'étranger (2 mois de date à date pour ERASMUS), dans un pays non-francophone. Elle implique la présence continue du stagiaire en entreprise pendant la durée du stage, aux horaires de travail de l'entreprise d'accueil (30h/semaine minimum).

Le stage de première année doit permettre de développer les compétences relatives à la prospection clientèle. Au cours du stage à l'étranger, la prospection clientèle peut être menée vers un pays tiers, sur le marché national étranger ou éventuellement vers la France.

Avant de s'engager auprès de l'entreprise d'accueil par la signature de la convention, l'étudiant s'assurera, en collaboration avec l'enseignant, que les missions prévues correspondent bien aux exigences de l'examen. Pour cela, il fera compléter à l'entreprise d'accueil l'annexe pédagogique indiquant les tâches qui lui seront confiées ainsi que les jours et horaires de présence en entreprise.

La recherche de stage

La recherche de l'entreprise d'accueil est assurée par l'étudiant avec l'aide de l'équipe pédagogique chargée du module « Prospection et suivi de clientèle ».

L'étudiant est informé, dès le début d'année, que les enseignants ont pour mission de le guider dans ses recherches, et tiennent à sa disposition les outils de recherche adéquats (téléphone, fax, annuaires d'entreprises, postes informatiques avec accès à Internet). Il est rappelé que la prise de contact avec les entreprises relève de la formation de l'étudiant et qu'il devra par conséquent se charger lui-même de les contacter – idéalement par téléphone.

Pièces à obtenir au cours du stage

Un certificat de stage devra obligatoirement être délivré à l'étudiant à la fin de la période de stage. Il fera apparaître :

- les nom et prénom de l'étudiant,
- les dates de stage et la durée de présence,
- le montant éventuel de la gratification qui a été accordée au stagiaire,
- le nom et les coordonnées de l'entreprise d'accueil,
- les noms, prénom et signature du tuteur,
- le tampon de l'entreprise.

Un modèle vierge sera fourni à l'étudiant.

L'étudiant s'engage également à faire des compte-rendus réguliers à l'enseignant en charge de son suivi de stage (envoi hebdomadaire par e-mail). Il ramènera également tout document utile à l'illustration de ses travaux (impression écran des mails envoyés, impression de courriers rédigés par ses soins, copie de documents sur lesquels il a travaillé ...etc., mais aussi plaquettes, échantillons, et autres supports qu'il jugera utiles).

Procédures administratives d'entrée sur le territoire

Il appartient à l'étudiant de se renseigner sur les procédures administratives relatives à l'entrée dans le pays où il réalisera son stage.

L'établissement scolaire ne pourra être tenu responsable en cas de non-respect des modalités d'entrée sur le territoire (visas notamment).

Ainsi, l'étudiant veillera à se rapprocher des réseaux consulaires en France et dans le pays d'accueil afin de prendre connaissance des particularités locales.

De même, il est conseillé à l'étudiant de prendre note, avant de partir, des coordonnées de l'ambassade/du consulat français dans son pays de destination (utile, par exemple, en cas de perte/vol des papiers d'identité une fois sur place)

Protection maladie à l'étranger

- **pour les stages au sein de l'Espace économique européen (EEE)** effectués par des ressortissants d'un État de l'Union européenne, ou de la Norvège, de l'Islande, du Liechtenstein ou de la Suisse, ou encore de tout autre État (dans ce dernier cas, cette disposition n'est pas applicable pour un stage au Danemark, Norvège, Islande, Liechtenstein ou Suisse), l'étudiant doit demander la Carte européenne d'assurance maladie (CEAM). - pour les stages effectués au Québec par les étudiant(e)s de nationalité française, l'étudiant doit demander le formulaire SE401Q (104 pour les stages en entreprises, 106 pour les stages en université) ;
- **dans tous les autres cas** les étudiants qui engagent des frais de santé peuvent être remboursés auprès de la mutuelle qui leur tient lieu de Caisse de Sécurité sociale étudiante, au retour et sur présentation des justificatifs : le remboursement s'effectue alors sur la base des tarifs de soins français. Des écarts importants peuvent exister entre les frais engagés et les tarifs français base du remboursement. Il est donc fortement conseillé aux étudiants de souscrire une assurance Maladie complémentaire spécifique, valable pour le pays et la durée du stage, auprès de l'organisme d'assurance de son choix (mutuelle étudiante, mutuelle des parents, compagnie privée ad hoc...) ou, éventuellement et après vérification de l'étendue des garanties proposées, auprès de l'organisme d'accueil si celui-ci fournit au stagiaire une couverture maladie en vertu du droit local.

Responsabilité civile

Le stagiaire doit être couvert au titre de la responsabilité civile, une attestation d'assurance lui sera demandée.

Pour les stages à l'étranger ou outre-mer, le stagiaire s'engage à souscrire un contrat d'assistance (rapatriement sanitaire, assistance juridique...) et un contrat d'assurance individuel accident. Il devra à ce titre fournir à l'établissement une attestation d'assistance rapatriement.

Lorsque l'organisme d'accueil met un véhicule à la disposition du stagiaire, il lui incombe de vérifier préalablement que la police d'assurance du véhicule couvre son utilisation par un étudiant.

Aides financières

Bourse ERASMUS

Pour les stages en Union Européenne uniquement, et d'une durée au moins égale à 2 mois (de date à date).

L'étudiant qui y prétend s'engage à fournir à l'enseignant les documents justificatifs demandés, et ce dans les délais qui lui seront communiqués.

Il s'engage également à respecter la charte ERASMUS, et notamment :

- réaliser le test de langue sur la plateforme OLS avant le départ et au retour du stage,
- faire parvenir à son enseignant dès son arrivée en stage une attestation de l'employeur de sa prise de fonction
- compléter en ligne au retour le questionnaire ERASMUS

A défaut, l'étudiant devra rembourser la somme qui lui aura été versée.

Bourse OFAJ

Pour les stages en Allemagne uniquement. Obtention de la bourse possible dès 1 mois de stage.

L'étudiant qui y prétend s'engage à fournir à l'enseignant les documents justificatifs demandés, et ce dans les délais qui lui seront communiqués.

Bourse du rectorat (bourse au mérite)

Le lycée étant signataire de la charte ERASMUS, cette bourse est très rarement accordée à nos étudiants. Il est important de le noter.

Aide à la Mobilité Internationale

Attribuée par le CROUS aux étudiants boursiers sur critères sociaux uniquement. C'est à l'étudiant d'en faire lui-même la demande auprès des services du CROUS.

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des recommandations ci-dessus concernant le stage à l'étranger que je dois réaliser dans le cadre de ma formation en BTS Commerce International au lycée Mariette.

Fait à, le

Signature de l'étudiant :

Fait en 2 exemplaires, Exemplaire destiné à l'étudiant / au lycée